

Ultime sauvetage de Congo Airways : jusqu'où ira Sama Lukonde ?

P. 5

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala N° 783 du vendredi 15 au dimanche 17 mai 2023 Prix : 3.000 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 903 185 670
E-mail : kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

36 millions USD sur la table

Centurion vs la RDC en arbitrage à Paris

P. 2

«Parce que ce qui est passé doit être connu»

Kinshasa plaide en faveur d'un «Tribunal international pour la RDC »

L'Etat congolais est déterminé à faire entendre sa voix et a trouvé gain de cause dans les graves crimes commis sur son sol depuis une trentaine d'années. Mardi devant la presse conviée au traditionnel briefing, le porte-parole du Gouvernement, Patrick Muyaya, et Mme la ministre d'Etat en charge de la Justice, Rose Mutombo Kiese, ont procédé à la présentation officielle du «Livre Blanc sur la tragédie humaine et dommages causés à la République Démocratique du Congo du fait de son agression continue par le Rwanda». Ce document, d'une importance historique «inestimable», répertorie les graves crimes dont sont victimes la RDC...

P. 3



PARLONS-EN

Le «maître-nageur» s'est noyé

ECONEWS

Fin tragique pour Jean-Marc Kabund, «l'enfant terrible» de l'UDPS. Il fût le tout dernier secrétaire général de l'UDPS, nommé par le sphinx de Limete de son vivant.

Il aura donc incarné l'aile dure du parti présidentiel, jusqu'à amener la rébellion interne qui a conduit Félix Tshisekedi à renier sa signature de Genève lors du choix du candidat commun de l'Opposition à la présidentielle de décembre 2018.

Kabund était celui que tout le monde craignait et respectait au sein de l'UDPS.

Elu Président de la République, Félix Tshisekedi lui a alors laissé...

(Lire en page 2)

SOFIBANQUE, sponsoring gagnant avec le concert d'Aya Nakamura organisé par DIVO !

P. 8

Vent de renouveau dans la magistrature : prestation de serment des hauts magistrats devant le Président Tshisekedi

P. 12

36 millions USD sur la table

Centurion vs la RDC en arbitrage à Paris

La République Démocratique du Congo devra batailler dur devant la Cour internationale arbitrale de Paris pour échapper au paiement d'une dette de 36 millions de dollars américains que lui réclame le cabinet sud-africain « Centurion Law Group » qui prétend avoir pesé de tout son poids dans l'accord de réparation de 180 millions conclu, fin 2022, entre l'Etat congolais et le négociant suisse Glencore. Lundi 11 septembre à Paris, c'était la première confrontation entre les avocats de la RDC, dont la Française Rachida Dati, face à l'équipe de Centurion. Comment

Enfin, les avocats de la République Démocratique du Congo ont été, lundi 11 septembre, à la Cour arbitrale de Paris face à l'équipe mobilisée par le groupe sud-africain Centurion Law Group. Au centre de cette confrontation, la créance d'un montant de 36 millions USD sur la RDC que réclame le cabinet sud-africain pour son intervention, dit-il, dans le dossier ayant opposé le gouvernement congolais au négociant suisse Glencore.

On se rappelle que la société Glencore avait été condamné récemment aux Etats-Unis pour des activités illicites menées à travers le monde dans les pays tels que la République Démocratique du Congo. La justice américaine avait condamné le négociant suisse de lourdes amendes versées autant aux Etats-Unis, au Royaume-Uni qu'au Brésil.

Aussitôt alerté, l'Etat congolais avait engagé, de ce fait, des négociations avec Glencore, au même titre que les Etats indémnisés pour trouver gain de cause. Au bout de cet accord, la RDC et Glencore sont parvenus à l'accord de paiement d'une amende au titre de réparation de l'ordre de 180 millions USD.

C'est au même moment qu'est apparu le cabinet sud-africain «Centurion Law Group» qui réclame 20% de ce montant, soit 36 millions USD, au Gouvernement pour avoir, dit-il, aidé la RDC à trouver un compromis avec Glencore.

A Kinshasa, c'est la stupéfaction. Ce qui transparaît clairement dans la lettre du 4 septembre 2023 que Mme la minist-

re d'Etat en charge de la Justice a adressé au procureur général près la Cour de cassation.

Par cette lettre, Mme la ministre d'Etat a enjoint au PG près la Cour de cassation d'ouvrir une action judiciaire contre le sud-africain Centurion.

PAS LOIN D'UNE ARNAQUE

Dirigé par l'écrivain et avocat camerounais, NJ Ayuk, Centurion Law Group accuse donc l'Etat congolais de ne pas avoir honoré ses engagements auprès de ses avocats après avoir engrangé 180 millions USD dans l'affaire judiciaire qui l'opposait à l'entreprise anglo-suisse de négociation, courtage et extraction des matières premières, Glencore.

«Missionné pour défendre le dossier de la RDC et obtenir des dédommagements dans l'affaire en justice du géant minier Glencore pour corruption de fonctionnaires, il reproche à l'Agence de prévention et de lutte contre la corruption (APLC) et à son directeur, Thierry Mbulamoko Mbombo, de ne pas avoir honoré leur part du contrat», a révélé le site spécialisé Africa Intelligence.

Alors que pour assurer sa défense, le cabinet sud-africain a fait le choix d'Omnia Strategy, l'Etat congolais est, quant lui, conseillé par Rachida Dati, ancienne ministre française de la Justice et maire du septième arrondissement de Paris, ainsi que par les cabinets Oplus d'Olivier Pardo, Adombe et Amani.

A en croire les informations rapportées par Africa Intelligence, l'Agence de préven-

tion et de lutte contre la corruption et Centurion Law Group ont signé en juillet 2022, un accord qui prévoyait, pour ce dernier, «un versement à hauteur de 20 % des sommes que l'Etat congolais obtiendrait du trader Glencore si celles-ci s'avéraient supérieures à 100 millions de dollars américains».

«Centurion a aidé à mettre en valeur les faits reprochés au géant des mines, parvenant à obtenir 180 millions de dollars, le 02 décembre 2022, pour l'APLC. La totalité de la somme a été payée à cette dernière, mais Centurion réclame depuis sa part, 36 millions de dollars, en vain», a renchéri la même source.

LES ZONES D'OMBRE

Kinshasa a-t-il sollicité les services du cabinet Centurion ? Mme la ministre d'Etat en charge de la Justice a rejeté catégoriquement cette assertion. Comment Centurion s'est-il retrouvé dans ce dossier ? Difficile à comprendre. De l'avis de Mme la ministre, tout est parti de l'intrusion du coordonnateur de l'APLC, Thierry Mbulamoko, qui, sans titre ni qualité, passant outre les avis du Gouvernement, a engagé l'Etat congolais, promettant au cabinet sud-africain de lui verser les 20% du montant à payer par Glencore.

Comme Kinshasa refuse de se plier aux exigences de Glencore, c'est à la chambre arbitrale de Paris que le cabinet Centurion a porté cette affaire.

C'est dire que l'Etat congolais devra se défendre pour échapper au paiement de 36 mil-

lions USD qui lui colle à la peau.

A qui la faute ? A tout point de vue, le principal incriminé est le coordonnateur de l'APLC qui, par maladresse – c'est selon – a mis la République dans une situation délicate.

Payer ou ne pas payer ? C'est tout le problème.

Tout dépend désormais de la dextérité des avocats qui plaide la cause de la RDC à Paris.

Pour rappel, C'est le 5 décembre 2022 que Glencore annonçait avoir conclu un accord avec la RDC au sujet des agissements passés relatifs aux actuelles et prochaines actions basées sur les faits de corruption commis par l'entreprise durant la période allant de 2007 à 2018.

«Cet accord porte notamment sur les activités de certaines sociétés du Groupe qui ont déjà fait l'objet de diverses investigations, notamment par le Department of Justice américain (« DOJ ») et par la Cellule nationale des renseignements financiers (CENAREF) et le ministère de la Justice de la RDC», indiquait le géant minier.

Déjà en mai 2022, Glencore plaiderait coupable d'avoir payé des agents publics dans le cadre de ses activités minières – en RDC, au Nigeria, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Brésil et au Venezuela – après une procédure mise en place par le Department of Justice (DOJ) des Etats-Unis, le Serious Fraud Office (SFO) de la Grande-Bretagne et un procureur brésilien sur la base du Foreign Corrupt Practices Act (FCPA).

PARLONS-EN

Le «maître-nageur» s'est noyé

(Suite de la Une)

la direction du parti, avec le plein pouvoir de président, lui qui n'était qu'un secrétaire général.

Elu député national dans la circonscription électorale de Mont-Amba, dans la ville de Kinshasa, Kabund se verra aussi gratifier du poste de 1er vice-président de l'Assemblée nationale dans le bureau Mabunda. Un poste qu'il n'occupera qu'un temps relativement court, balayé, par la suite, par une motion de défiance lancée contre lui.

Pour Kabund, ce n'était qu'un repli pour mieux sauter. Et il n'attendra pas trop longtemps pour prendre sa revanche face au FCC (Front commun pour le Congo) qui verra son édifice s'écrouler comme un Château de cartes avec l'avènement de l'Union sacrée de la nation.

Présenté comme le grand artisan de cette révolution parlementaire, Kabund va retrouver le poste qui lui avait été ravi auparavant, celui de 1er vice-président de l'Assemblée nationale, avec au perchoir l'inoxidable Christophe Mboso.

A l'UDPS, comme dans la Majorité, Kabund a pris trop d'envergure qu'il pensait que tout lui était permis.

Il s'est alors lancé dans les extravagances jusqu'à franchir le Rubicon par cet affront qu'il a fait subir à un militaire de la Garde républicaine.

C'était le début d'une chute qui lui sera fatale.

Sa conférence du 18 février 2023 au cours de laquelle il s'attaquait frontalement et sans mettre des gants au pouvoir de Félix Tshisekedi a fini par sceller son sort.

Au terme d'une saga judiciaire, la Cour de cassation qui le jugeait en premier et dernier ressort l'a condamné mercredi à sept ans de servitude pénale principale, soit le double du requisitoire du ministère public.

Pour Kabund, c'est une fin tragique qui l'efface de l'espace politique congolais. Sa condamnation noircit son casier judiciaire et le rend définitivement inéligible à un mandat électif.

Ainsi se termine l'histoire du «maître-nageur» qui avait promis la nage aux partisans du FCC de Joseph Kabila, avant d'être balayé par le pouvoir qu'il a installé au strapontin, et d'être voué aux gémonies.

ECONOMS

La suppression des visas vers les pays de l'EAC soulage les populations de l'Est

La suppression des visas d'entrée au Kenya et en Tanzanie apporte un ouf de soulagement pour les opérateurs économiques congolais, a déclaré jeudi à l'ACP lors d'une interview, un commerçant de Goma, ville située dans l'Est de la République Démocratique du Congo.

«Je suis opérateur économique du Nord-Kivu depuis des années et dans plusieurs domaines.

Mes affaires font que je voyage au Kenya et/ou en Tanzanie au moins trois fois par mois. Depuis l'annonce par le gouvernement congolais de cette sup-

pression des visas, j'ai déjà effectué deux voyages au Kenya, et je ne peux que saluer cette décision combien salutaire qui m'amène à économiser et à voyager sans pression», a indiqué M. Modeste Makabaza.

«Depuis que je fais mes affaires dans ces deux pays, c'est ma première fois de ne pas payer le visa, d'où mon remerciement au gouvernement pour ce souci de promouvoir l'économie et protéger les commerçants. J'ose croire que d'autres mesures salutaires vont suivre», a-t-il poursuivi.

De son côté, un agent du service migratoire de la petite barrière, joint par l'ACP, a affirmé que «cette mesure est d'application depuis le 6 septembre 2023. Nous avons déjà reçu 12 Kenyans, en séjour d'affaires en RDC. Ils sont entrés dans le pays sans visa, et nos compatriotes qui voyagent au Kenya et en Tanzanie nous rassurent qu'à leur arrivée aucun frais n'est demandé pour l'obtention de visa».

«Je tiens ici à saluer l'effort du Chef de l'Etat pour accompagner les opérateurs économiques et j'espère que l'Ouganda va

aussi emboîter le pas pour l'amélioration des principes de réciprocité, de voisinage et de collaboration économique entre tous les États de l'EAC», a-t-il indiqué.

Le 4 septembre 2023, le gouvernement du Kenya a pris la mesure de supprimer le visa pour tous les ressortissants des pays membres de la communauté des Etats de l'Afrique de l'Est (EAC), désirant se rendre sur son sol. Cette mesure a été suivie, par principe de réciprocité par la République démocratique du Congo et la Tanzanie.

AVEC ACP

«Parce que ce qui est passé doit être connu»

Kinshasa plaide en faveur d'un « Tribunal international pour la RDC »

L'Etat congolais est déterminé à faire entendre sa voix et a trouvé gain de cause dans les graves crimes commis sur son sol depuis une trentaine d'années. Mardi devant la presse conviée au traditionnel briefing, le porte-parole du Gouvernement, Patrick Muyaya, et Mme la ministre d'Etat en charge de la Justice, Rose Mutombo Kiese, ont procédé à la présentation officielle du « Livre Blanc sur la tragédie humanitaire et dommages causés à la République Démocratique du Congo du fait de son agression continue par le Rwanda ».

Ce document, d'une importance historique « inestimable », répertorie les graves crimes dont sont victimes la RDC et son peuple. Ce livre est aussi un appel à une prise de conscience collective pour la mise en place d'un Tribunal international pour la RDC.

TIGHANA MASTALA

Le gouvernement congolais continuera toujours à faire pression pour que les crimes les plus atroces commis et qui continuent à se commettre sur le sol congolais ne restent jamais impunis. C'est la position défendue par le ministre de la Communication et Médias, Patrick Muyaya Katembwe, à la présentation jeudi, au cours d'un briefing spécial, du « Livre Blanc sur la tragédie humanitaire et dommages causés à la République Démocratique du Congo du fait de son agression continue par le Rwanda ».

Ministre d'Etat en charge de la Justice et Garde des sceaux, Mme Rose Mutombo Kiese, a été associée à cet exercice de rédevabilité qui, de l'avis du porte-parole Muyaya, va dans

le sens de faire connaître autant au monde qu'à l'opinion congolaise les crimes les plus ignobles perpétrés sur le sol congolais depuis une trentaine d'années. « Ce qui s'est passé sur la RDC doit être connu », a lancé le ministre Muyaya.

Pour cette raison, la Garde des sceaux Rose Mutombo a réitéré la demande incessante du gouvernement congolais en faveur de la création d'un « Tribunal international pour la RDC » pour que les coupables de millions de morts commis sur le sol congolais répondent un jour de dures atrocités imposées à la RDC et à son peuple.

Si le Gouvernement s'est dit déterminé, au travers de ce « Livre Blanc », à porter haut la voix de la RDC pour que le monde ne passe jamais sur le drame humanitaire de la RDC, il



Patrick Muyaya, porte-parole du Gouvernement (à gauche), en compagnie de la Garde des sceaux Rose Mutombo Kiese

a tout aussi adhéré au projet de mise en œuvre d'un « Livre vert » où des intellectuels congolais, toutes tendances confondues, associeront leurs intelligences pour une solution durable à la stabilité de l'Est de la RDC.

Selon le bilan repris dans ce « Livre blanc », les dégâts causés dans l'Est de la RDC sont

énormes et leur impact touche à tous les secteurs, essentiellement financier, humanitaire, scolaire et environnemental.

« Ce Livre blanc est un document de plaidoyer dans lequel on a listé les crimes qui sont commis dans la partie Est de la RDC », a noté Mme la Garde des sceaux.

De l'avis de Patrick Muyaya,

l'opportunité de ce « Livre blanc » a été dictée par « le besoin de documenter notre histoire et informer la population pour susciter le réveil dans le chef du peuple congolais », rappelant que « ce qui est indiqué dans ce Livre blanc n'est qu'un exemple » pour amener le monde à ne pas oublier les graves crimes qui continuent à endeuiller la RDC.

Sama Lukonde dépose ce vendredi le projet de budget performant en trompe-l'œil à l'Assemblée nationale

HUGO TAMUSA

Le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde, dépose, sauf imprévu, ce vendredi le projet de budget 2023 au bureau de l'Assemblée nationale. Adopté en Conseil des ministres le 25 août dernier, ce projet de loi de finance se veut ambitieux. Du moins officiellement. Mais si l'on y regarde de plus près, il n'y a vraiment pas de quoi pavoiser. Et l'on peut se poser la question de savoir si le gouvernement a vraiment tiré toutes les leçons de son ambition budgétaire manquée de 2023.

La RDC avait commencé l'année 2023 sur les chapeaux de roues. D'Abidjan à Washington, les institutions financières internationales – Banque africaine de développement, Fonds monétaire international et Banque mondiale – prédisaient toutes de belles perspectives économiques pour le géant d'Afrique centrale. Croissance du PIB à 8 % en 2023 et de 7,2 % en 2024, impulsée par un secteur extractif, qui devrait croître d'au moins 12 % entre 2023 et 2024. Les investisse-

ments prioritaires du programme de transformation agricole devraient stimuler encore davantage la croissance. De quoi donner des ailes à l'ambition de réaliser un budget fixé à 32.457 milliards de francs, soit 16 milliards de dollars USD bien sonnés.

Sauf qu'en cours de chemin, beaucoup de rêves se sont effondrés. La mobilisation des recettes n'a pas été au rendez-vous. A fin juin, le total des recettes s'élevait à seulement 10.075.895,98 millions de francs, soit 4,9 milliards de dollars américains, si l'on se console avec le taux de change moyen budgétaire de 2.021 francs pour le dollar. Mais ça correspond, réellement, à 4,1 milliards de dollars américains, si l'on tient compte du taux de change réel qui, à l'époque déjà, était selon la banque centrale, de plus de 2.400 francs le dollar.

«AU-DELÀ DE LA BARRE PSYCHOLOGIQUE»

Autant dire que tout annonçait une totale réalisation budgétaire d'à peine 8 milliards de dollars, soit 50% de l'objectif. Un tel écart aurait dû nécessi-

ter depuis longtemps une loi de finance rectificative, mais jusqu'au bout, le gouvernement a refusé de s'y résoudre. Depuis lors, la Banque centrale est aux abonnés absents, et joue l'opacité : elle ne publie plus de condensés d'informations statistiques. Plus personne n'est donc au courant de l'état de la mobilisation des recettes du pays.

C'est sur ces entrefaites qu'est donc intervenu le projet de budget pour l'année 2024. Entre temps, une note de conjoncture du FMI a rabaisé la croissance attendue en RDC de 8,3% attendus à 6,3%. Pendant que l'inflation donne carrément le tournis aux dirigeants du secteur économique et financier du pays : prévu à 6,8% à fin période, le taux d'inflation affichait 17,3% en cumulée de l'année, 22,8% en glissement annuel, et 27,8% en glissement annuel. Plusieurs mesures successives prises par le gouvernement ne sont pas parvenues à donner les résultats escomptés. Economiste et ancien fonctionnaire de la Banque mondiale, Noël Tshiani s'en est volontiers gaussé. Dans un tweet, il a indiqué que

dans les banques commerciales, le dollar américain s'échange contre 2.580 à 2.600 Francs congolais. « Nous sommes de nouveau au-delà de la barre psychologique de 2.500 Francs, ce qui signifie que les récentes mesures présidentielles de stabilisation de la monnaie ont échoué. L'impact de cette dépréciation monétaire se fait sentir sur l'accélération de l'inflation, l'augmentation des prix des biens et services, et la perte correspondante du pouvoir d'achat de la population », a-t-il ajouté.

ELARGISSEMENT DE L'ASSIETTE FISCALE

Dans ces conditions, le gouvernement a fait le choix d'afficher des performances en trompe-l'œil. Le projet de budget 2024 a donc été arrêté à 40.464 milliards FC, soit, nominalement, « un accroissement de 24,7% par rapport au budget de l'exercice 2023 chiffré à 32.457 milliards FC », comme le rapporte le compte rendu de la réunion lu par le porte-parole du gouvernement Patrick Muyaya sur la RTNC.

Sauf que, au taux de change actuel, qui se place au-

dessus de 2.500 francs pour le dollar américain, on est toujours à 16 milliards prévus pour le budget en cours et qui ne seront certainement atteints.

C'est un fait rare qu'un pays adopte son budget avec un même montant en valeur réelle sur deux années successives. Mais qu'est-ce qui prouve que le gouvernement peut mobiliser demain ce qu'il n'a pas pu aujourd'hui ?

« En vue de la mobilisation accrue des recettes, la politique fiscale préconisée pour l'exercice 2024 est essentiellement orientée vers l'élargissement de l'assiette fiscale, la fiscalisation du secteur informel, la promotion du civisme fiscal, la lutte contre la corruption et les coulages des recettes ainsi que la poursuite des réformes fiscales et douanières amorcées ces dernières années dans le but de relever la pression fiscale », explique Patrick Muyaya.

Est-ce que cela suffira-t-il pour relever ce défi, surtout en cette période électorale où les dépenses liées à l'organisation du quatrième cycle électoral post-Sun City seront prioritaires ? La question demeure posée.

« En lieu et place de s'acharner sur un journaliste », la VSV exige de l'éclairage sur l'assassinat de Chérubin Okende

L'arrestation du journaliste Stanis Bujakera est encore au cœur de l'actualité. D'ores et déjà, le journaliste, directeur de rédaction adjoint d'actualite.cd, correspondant de Jeune Afrique et de l'agence Reuters, a été placé sous mandat d'arrêt provisoire, en attendant sa comparution devant le Tribunal de Grande Instance de Kinshasa Gombe. Pendant ce temps, la pression s'accroît pour sa libération. Mercredi à Kinshasa, le RAJEC (Rassemblement des journalistes pour l'émergence du Congo) a haussé le ton, promettant, à défaut de sa libération dans les 72 heures, de multiplier des actions

de rue, pour contraindre les autorités judiciaires à revenir sur leur décision. A la Voix des sans voix (VSV), une ONG de défense de droits de l'Homme, on estime qu'« en lieu et place de s'acharner sur un journaliste », en l'occurrence Stanis Bujakera, « qui n'a fait que son travail », « les autorités congolaises en général, et judiciaires, en particulier, doivent mettre en œuvre pour éclairer l'opinion publique sur l'assassinat de l'ex-ministre des transports et député national Chérubin Okende ».

ECONEWS

Arrêté depuis le vendredi 8 septembre 2023, le journaliste Stanis Bujakera a été placé jeudi en mandat d'arrêt provisoire à la prison centrale de Makala, en attendant son procès devant le Tribunal de grande instance de Kinshasa/Gombe. Pendant ce temps, des appels à sa libération s'enchaînent.

Mercredi, des journalistes regroupés au sein du RAJEC ont appelé à sa libération, promettant, à défaut de sa libération dans 72 heures, de passer à la vitesse supérieure.

Mis en cause dans l'affaire de l'assassinat du Chérubin Okende dans laquelle on l'accuse d'avoir propagé de « faux bruits » sur base d'un rapport de l'ANR, dont le Gouvernement a remis en cause son authenticité, le journaliste, correspondant de Jeune Afrique et de l'agence Reuters, reste toujours en détention.

A la Voix des sans voix, une ONG de défense des droits de l'homme, on comprend mal l'arrestation de Stanis Bujakera alors qu'il était dans l'exercice de sa profession de journaliste.

« La VSV dénonce tou-

tes formes de pression exercée sur le journaliste pour lui arracher des sources d'information. La VSV invite par contre les autorités congolaises en général et judiciaires en particulier, à tout mettre en œuvre pour éclairer l'opinion publique sur l'assassinat de l'ex-ministre des transports et député national Chérubin Okende en lieu et place de s'acharner sur un journaliste qui n'a fait que son travail », s'est indignée la VSV.

Cette structure de la société civile dénonce également la procédure d'arrestation de ce professionnel des médias, tout en exigeant la libération « immédiate et sans condition ».

Dans un communiqué daté du mardi 12 septembre 2023, Reporters sans frontières (RSF) a apporté de l'eau au moulin. RSF dénonce une « détention arbitraire » et demande que le journaliste Stanis Bujakera soit libéré. Human Rights Watch a rejoint les rangs des indignés, estimant que le « journalisme n'est pas un crime ».

Pour rappel, le journaliste Stanis Bujakera Tshiamala a été arrêté, le vendredi 8 septembre 2023, à l'aéroport international de N'djili alors qu'il voulait se rendre à Lubumbashi

pour un séjour professionnel. Depuis lundi 4 septembre, il a été transféré au parquet près le Tribunal de grande instance de Kinshasa-Gombe, placé

sous mandat d'arrêt provisoire.

La justice congolaise l'accuse notamment de « propagation des faux bruits ». Pour un de ses avocats, son

dossier est vide et des interrogatoires auxquelles il a été soumis jusqu'à présent visent à lui faire divulguer ses sources d'information.

Stanis Buakera Tshiamala, la presse et le pouvoir

Il y a un fait incontestable. Il y a souvent un débat entre journalistes pour savoir s'ils doivent être engagés ou faire montre d'impartialité. On a les deux tendances.

Il y en a qui disent qu'ils sont journalistes, le reste ce n'est pas leur affaire. Il y en a qui disent le contraire.

Puis, vient un autre principe qui dit que le journaliste ne peut ni être censuré ni s'autocensurer. Il y a juste la responsabilité devant laquelle il se trouve à chaque fois. C'est tout !

J'ai fixé l'opinion sur le cas Bujakera.

Les principes sont clairs et sont observés selon que le régime est démocratique, à tendance démocratique, autocratique, totalitaire ou dictatorial.



Enfin, dernière chose, c'est la clause de la conscience. Elle accorde au journaliste le droit de se conformer à sa conscience. Bernard Vuyenne, dans un de ses ouvrages « La presse et le pouvoir » (couver-

ture rouge, lu en 1976 à l'Unaza-Isti), rappelle que Louis XIV affirme que « l'information est le pouvoir ! »

WAZIR KUDURA KASONGO ML
JOURNALISTE EDITORIALISTE
POLITOLOGUE

Les avocats belges de Salomon SK Della indésirables à Kinshasa

FRANCIS N.

Défenseurs de Salomon Idi Kalonda, dit SK Della, opposant en détention depuis quelques mois, à la prison militaire de Ndolo, Mes Alexis Deswaef et Dimitri de Beco, avocats belges qui avaient annoncé leur intention de se rendre en RDC, lors de leur conférence de presse tenue le 13 juillet dernier à Bruxelles, ont été jugés indésirables par les autorités congolaises, rapporte La Libre Belgique.

Les deux défenseurs bruxellois collaborent avec un collectif d'avocats congolais pour assurer la défense de Salomon Kalonda, le conseiller spécial de Moïse Katumbi, principal opposant au président de la République Félix Tshisekedi et plus sérieux adversaire dans



Salomon SK Della (au centre) lors de sa comparution à la prison militaire de Ndolo la perspective de la présidentielle du 20 décembre prochain.

Pour rappel, Salomon Kalonda a été interpellé sur le tarmac de l'aéroport international de N'djili le 30 mai dernier, alors qu'il se préparait à voyager à bord d'un avion à destination de Lubumbashi. Il est depuis

détenu à la prison militaire de Ndolo. Les autorités congolaises lui reprochent de prétendus liens avec la rébellion du M23, active dans l'Est de la RDC, et avec les autorités rwandaises.

« En nos qualités d'avocats, nous avons demandé un visa le mois dernier pour

pouvoir assister notre client Salomon Kalonda devant la Cour militaire », explique Me Alexis Deswaef, repris par La Libre Belgique.

L'avocat rappelle que son client, qui a, par ailleurs, été transféré, mardi soir, vers un centre médical pour y recevoir des soins, doit comparaître devant les juges le lundi 18 septembre : « On nous a officiellement communiqué un refus de visa. Les autorités congolaises dénie à Salomon Kalonda d'organiser sa défense, en refusant à ses avocats belges de venir le défendre aux côtés de ses avocats congolais. Ce refus traduit la peur des autorités congolaises. La peur face à la défense qui dénonce des crimes et délits de ce pouvoir autocratique. Et un pouvoir qui tremble face à des avo-

cats est un pouvoir aux abois, un pouvoir en bout de course. Le président Tshisekedi de 2023 a oublié toutes les revendications de l'opposant Tshisekedi de 2018. Il les a même reniées en revendiquant récemment des atteintes aux droits humains et des arrestations arbitraires. Nous allons continuer le combat pour la justice et les droits de Salomon Kalonda, prisonnier politique en RDC ».

Le collectif d'avocats congolais prépare sa prochaine audition programmée pour le lundi 18 septembre, alors que Salomon SK Della a été transféré à un centre hospitalier de la place pour des soins médicaux. Un rendez-vous auquel auraient dû participer les deux avocats belges qui ont rejoint, à la mi-juillet, le collectif de défenseurs congolais.

Ultime sauvetage de Congo Airways : jusqu'où ira Sama Lukonde ?

Congo Airways, compagnie aérienne nationale de la République Démocratique du Congo, est en cessation d'activités à la suite d'un problème technique qui affecte sa flotte, composée à ce jour de deux Airbus A 320 et deux Bombardiers Q400. Depuis lors, le problème a été porté au niveau du Gouvernement pour une solution d'urgence. Avec les élections, relancer Congo Airways devient une urgence pour permettre non seulement la mobilité des candidats pendant la campagne mais assurer aussi celle des Congolais dans un pays où le transport aérien s'avère incontournable. Sur papier, Congo Airways a deux

solutions : soit acheter quatre moteurs d'occasion d'un coût total de 28 millions de dollars américains, soit acquérir deux avions en location pour un coût estimatif de 33 millions USD. Ce sont les deux options qui ont été proposées mardi au Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge. Pour l'instant, voyager à l'intérieur devient un casse-tête, certains passagers sont obligés de passer par Addis-Abeba, Nairobi, Entebbe ou Dar es-Salaam pour se rendre dans un coin de la RDC. Un parcours du combattant difficile à supporter.

ECONEWS

Créée en 2014 sous le Gouvernement Matata Ponyo, c'est en février 2015 que Congo Airways a lancé ses premiers vols commerciaux avec une flotte composée de deux Airbus A320 et deux Bombardiers Q400. La compagnie aérienne congolaise était vouée à un bel avenir avant que des erreurs de gestion ne puissent finalement précipiter sa chute. Tout a commencé avec le départ précipité de son ancien directeur général Désiré Balazire, mis en cause dans un rapport, dit « tendancieux », de l'Inspection générale des finances (IGF). Depuis lors, Congo Airways sombre jusqu'à ce que la compagnie déclare récemment son incapacité à continuer l'exploitation.

Ainsi, toute la flotte de Congo Airways, qui n'a pas pu être renouvelée depuis 2014, est clouée au sol.

Mardi à la Primature, le ministre des Transports, Marc Ekila, accompagné du directeur général de Congo Airways, le commandant José Dubier Lueya, ont été convoqués à la Primature pour une séance de travail avec le Premier ministre. Objectif : examiner les solutions urgentes à mettre en œuvre pour une relance rapide des activités de cette compagnie.

Cette rencontre intervenait au lendemain de la publication du communiqué de Congo Airways annonçant l'interruption momentanée de ses activités sur l'étendue nationale pour permettre d'améliorer l'efficacité de ses services.

Au sortir de l'audience, le ministre Marc Ekila, apparemment dépassé par l'ampleur de la situation, est paru évasif. « Comme vous le savez, la direction générale (Ndlr : Congo Airways) a lancé un communiqué faisant état de la cessation des activités, le temps de régulariser le contrôle au niveau des avions, mais aussi, il y a la question de la relance de l'exploitation en termes de pérennisation. Parce que, c'est un programme qui avait déjà été accepté par le Gouvernement. Le Premier ministre nous a invités pour lui donner plus de détails, notamment en ce qui



concerne la faisabilité le plus rapidement possible. Nous sommes dans une période où il y aura une activité politique et surtout, il faut aussi assurer le déplacement de nos populations en général. Donc, il était question de lui donner encore de plus amples détails sur le plan de la relance que nous avons présenté et tel que le Chef de l'État l'avait souhaité. Et là, au sortir de l'audience, le Premier ministre nous a rassurés. Il a pris le dossier en mains. Il va faire de son mieux pour que, le plus vite possible, ce plan de relance devienne effectif », a-t-il déclaré.

Pour sa part, le directeur général de Congo Airways a exprimé le souhait de voir les activités reprendre dans les jours qui viennent. « Nous avons posé assez rapidement le contenu des besoins que nous avons pour relancer assez rapidement l'exploitation. Nous avons effectivement eu une oreille attentive. Nous espérons, en tout cas, que dans les jours qui viennent une solution va être trouvée pour permettre à la Compagnie de reprendre le réseau très rapidement par l'acquisition de deux avions en location pour nous permettre d'assurer la continuité de l'activité et continuer justement le processus d'amélioration des conditions

de sécurité de notre exploitation qui, du reste, demeure le mot clé de notre exploitation : 'la sécurité d'abord'. C'était difficile de prendre cette décision. Mais, c'est inévitable. Congo Airways étant membre d'IATA, nous avons des normes à respecter. Le risque doit être évité. C'est après une évaluation des risques que nous avons été poussés à prendre cette décision. Mais, nous espérons, en tout cas, dans les jours qui suivent, pouvoir trouver une solution », a indiqué le commandant José Dubier Lueya.

Où trouver autant de millions USD ?

Intervenant sur les ondes de la radio Top Congo Fm, le commandant José Dubier Lueya a donné plus de détails sur le plan en cours d'étude pour sauver Congo Airways. C'est un plan qui exige plusieurs millions de dollars américains.

« Il faut 33 millions de dollars exactement (pour relancer Congo Airways). Nous faisons confiance au Gouvernement qui a pris acte du besoin immédiat de l'entreprise. Nous sommes très ravis de constater que nous avons l'appui du président de la République qui veille à ce que la relance se fasse très rapidement. La situation est

difficile, mais je ne pense pas qu'elle soit impossible. Je reste très optimiste », a-t-il affirmé, répondant aux questions de Christian Lusakueno de la radio Top Congo Fm.

Congo Airways est-elle pour autant condamnée à mort ? Le commandant José Dubier n'y croit pas. « La compagnie nationale Congo Airways interrompt pour quelque temps ses opérations. Plus d'avions, c'est trop dire. Les avions sont là, mais ils doivent aller en inspection, plus précisément les moteurs doivent passer en révision, suivant le programme de maintenance qui a été établi au niveau de la direction technique », se défend-il.

Mais, la situation de l'entreprise est bel et bien catastrophique, rappelle-t-il : « La compagnie n'a que trois avions, notamment un Airbus A320 et 2 Bombardiers Q400 dont un qui est, pour des raisons techniques, cloué au sol et un autre en maintenance à Malte ».

Le commandant José Dubier note que l'arrêt d'exploitation de Congo Airways pouvait être évité si on avait anticipé dans le management. Il dit avoir fait « un constat amer en prenant mes fonctions il y a 45 jours. Les deux avions en exploitation sont (en fin cycle de vie). Il y

avait moyen de prendre un planning et anticiper la révision de moteur avant la butée. Donc, il y avait moyen d'être proactifs ». Et de révéler : « Le Q400 a quitté Kinshasa quatre jours avant ma prise de fonctions. J'ai réuni très rapidement le staff de la maintenance pour avoir un overview, ensemble de planning qui avait été fait pour cet avion. Il m'a été informé que l'avion était parti pour une dizaine de jours. Mais au vu des documents qui étaient fournis, je me suis rendu compte que l'avion était parti pour un mois et demi, si pas 2 mois. En plus de la maintenance, il fallait une révision du train d'atterrissage. Il y a aussi de gros travaux de cellule qui doivent être faits au niveau de l'aéronef. Ça va encore repousser de quelques jours la remise en service de cet avion ».

Pour l'instant, l'urgence est de relancer Congo Airways. Pour son directeur général, deux options sont sur la table. « Nous avons deux possibilités. La première était d'envoyer les moteurs en révision et cela nous prendra entre 3 et 4 mois, c'est énorme, ou de trouver sur le marché des moteurs à acheter. Il s'agit de ceux qui ont un cycle de plus ou moins cinq ans d'exploitation ».

Qu'en est-il de leur coût d'acquisition ? De l'avis du commandant José Dubier, « C'est 14 millions de dollars US pour deux moteurs d'un avion. S'il faut faire les deux avions en même temps, il faut au moins 28 millions de dollars US. Mais, un moteur neuf, ça tourne autour de 10 et 12 millions de dollars US. Un avion d'occasion coûte autour de 25 millions de dollars US. Un avion neuf, un Airbus A320 tournerait dans les 55 millions de dollars US et ne serait pas disponible avant 2030 », tranche-t-il.

Entreprise du Portefeuille de l'Etat, détenue à majorité par l'Etat congolais qui partage l'actionariat avec d'autres entreprises du même secteur, la balle se trouve donc dans le camp du Gouvernement pour mettre en œuvre le plan de sauvetage de Congo Airways.



BANQUE CENTRALE DU CONGO

NOTE D'INFORMATION HEBDOMADAIRE

Numéro 8.5/2023, semaine du 25 août au 1^{er} septembre 2023

CONJONCTURE ECONOMIQUE EN BREF

I. Evolution de la conjoncture internationale et régionale

- Les prévisions les plus récentes du Fonds monétaire international (FMI) tablent sur un taux de croissance mondiale de 3,0% en 2023 contre 3,5% réalisé en 2022. En 2024, la croissance économique devrait maintenir sa tendance.
- Au niveau de l'Afrique sub-saharienne, la croissance du PIB réel reste robuste; projetée à 3,5% en 2023 et 4,1 en 2024 respectivement.

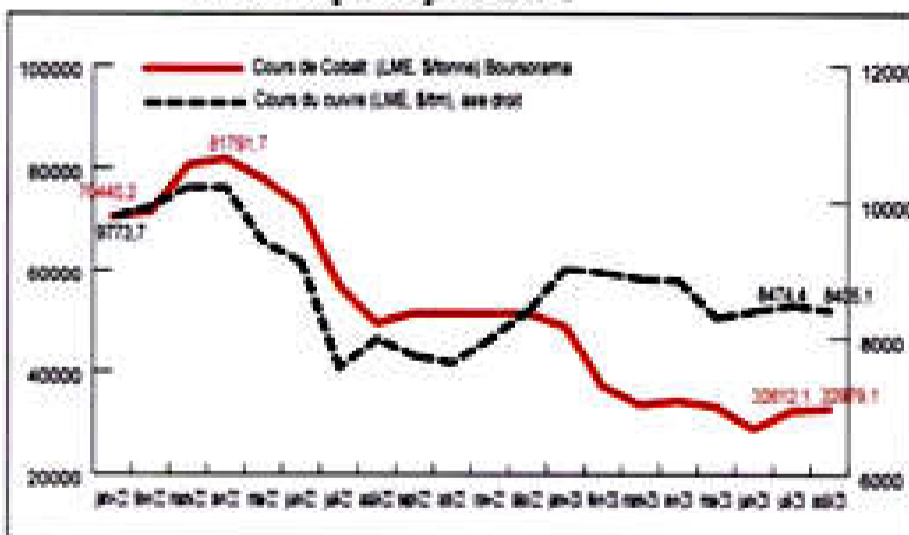
Tableau 1. Evolution de la croissance mondiale et des principaux partenaires commerciaux de la RDC (en %)

	2022	2023	2024
Croissance mondiale	3,5	3,0	3,0
Economies avancées	2,7	1,5	1,4
dont			
Etats-Unis	2,1	1,8	1,0
Zone Euro	3,5	0,9	1,5
Economies Emergentes et en Développement	4,0	4,0	4,1
dont			
Chine	3,0	5,2	4,5
Afrique du Sud	1,9	0,3	1,7
Afrique Sub-saharienne	3,9	3,5	4,1

Source: Elaboré sur base des données publiées par le FMI (juin 2023).

- Globalement, les prix des produits d'exportation de la RDC sont restés favorables. En effet, le prix du cuivre a enregistré une baisse mensuelle de 0,82% ; s'établissant à 8.405,10 USD la tonne à fin août 2023. Par contre, le prix du cobalt a augmenté de 1,13% ; se situant à 32.979,10 USD la tonne d'un mois à l'autre.

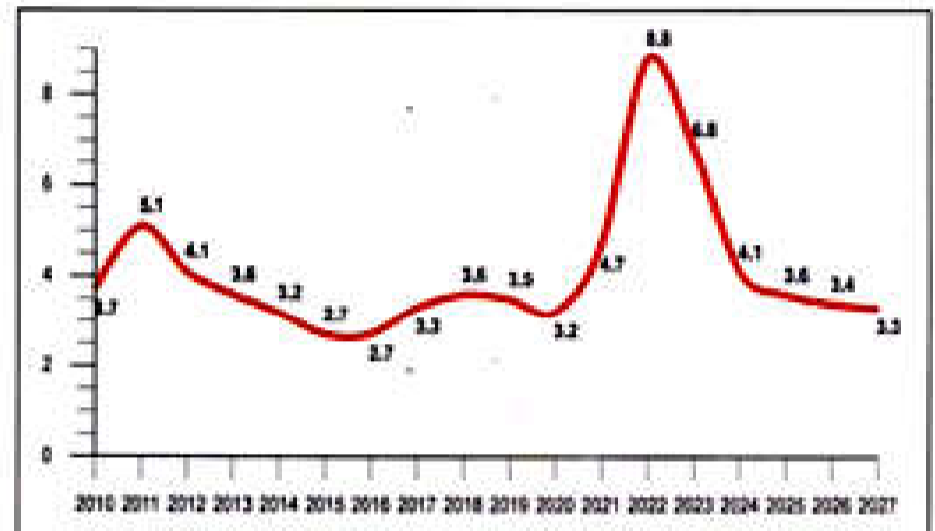
Graphique 1. Evolution mensuelle des prix des principaux produits miniers exportés par la RDC



Source: BCC, sur base des données de Bourse-les-échos, Boursorama.com, et Goldrate24.fr

- Le taux d'inflation devrait connaître un ralentissement; passant de 8,8% en 2022 à 6,8% en 2023; relevant de la poursuite du durcissement des dispositifs des politiques monétaires des grandes banques centrales à travers le monde. Les effets de ces politiques devraient davantage ralentir le taux d'inflation en 2024 et en 2025 par rapport aux réalisations précédentes.

Graphique 2. Evolution de l'inflation mondiale entre 2010 et 2027 (en %)



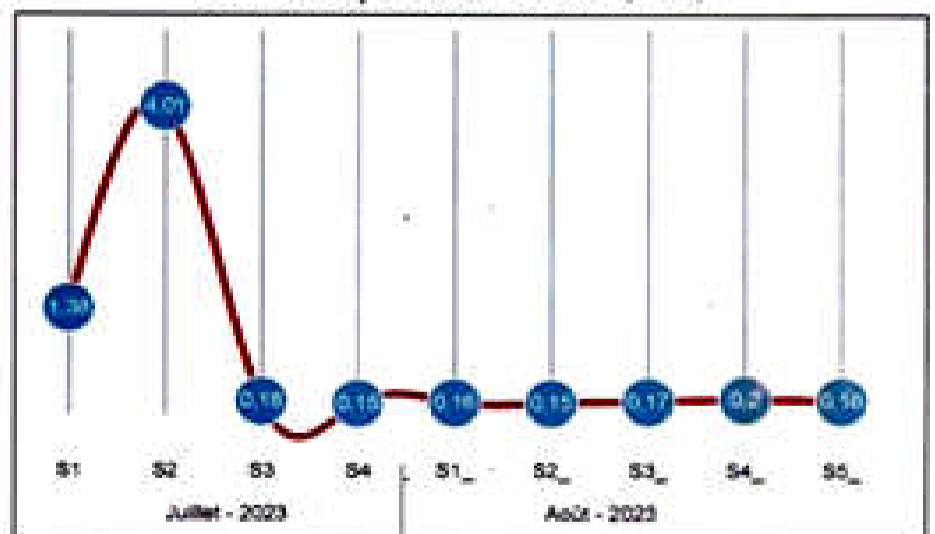
Source: BCC, sur base des données recueillies dans le Site Web Statista 2023.

II. Evolution des principaux indicateurs de la conjoncture économique de la RDC

2.1. Evolution de la croissance économique et de l'inflation

- Les récentes prévisions du Comité Permanent du Cadrage Macroéconomique (CPCM) renseignent un taux de croissance de 6,8% en 2023 contre 8,9% en 2022; impulsé essentiellement par le dynamisme du secteur minier.
- La tendance de l'inflation s'est inscrite à la baisse. En effet, le taux d'inflation hebdomadaire est passé de 0,19% à 0,18% au 1^{er} septembre.

Graphique 3. Comportement de l'inflation hebdomadaire au cours des mois de juillet et août 2023 (en %)



Source: Banque Centrale du Congo, sur base des données de l'INS.

- L'inflation mensuelle est passée de 5,79% en juillet à 0,86% à fin août 2023; reflétant principalement la bonne coordination des actions au niveau des politiques économiques. En glissement annuel, le taux d'inflation a également affiché une tendance au ralentissement; passant de 23,34% à





BANQUE CENTRALE DU CONGO

NOTE D'INFORMATION HEBDOMADAIRE

Numéro 8.5/2023, semaine du 25 août au 1^{er} septembre 2023

CONJONCTURE ECONOMIQUE EN BREF

22,62% d'une semaine à l'autre. En cumul annuel, le taux d'inflation s'est établi à 17,48% au 1^{er} septembre 2023.

Tableau 2. Evolution de l'inflation mensuelle et en glissement annuel en 2023

	janv-23	fév-23	mars-23	avr-23	mai-23	jun-23	juil-23	août-23
Inflation mensuelle	2,54	1,59	1,47	1,01	0,79	2,29	5,79	0,86
Inflation en glissement annuel	15,47	16,82	16,89	16,87	16,57	17,7	22,34	22,62

Source: Banque Centrale du Congo, sur base des données de l'INS.

2.2. Comportement du taux de change

- Au 1^{er} septembre 2023, les cours de change indicatif et parallèle se sont établis à 2.508,30 CDF et 2.481,50 CDF pour un dollar américain; soient des taux de dépréciation hebdomadaire de la monnaie nationale de 1,7% et d'appréciation monétaire de 1,2% respectivement.

Tableau 3. Evolutions mensuelle, hebdomadaire, et journalière du taux de change en RDC

Date	Cours indicatif		Cours parallèle			
	Moyen	Var. (%)	Acheteur	Vendeur	Moyen	Var. (%)
Evolution mensuelle du taux de change, et de sa variation (en %)						
30-déc-22	2016,6		2126,6	2150,0	2138,3	
31-janv-23	2032,5	-0,8	2190,0	2250,0	2220,0	-3,7
28-fév-23	2036,0	-0,2	2291,7	2311,0	2301,4	-3,5
31-mars-23	2036,3	-0,02	2318,0	2328,0	2322,0	-0,9
28-avr-23	2230,6	-8,7	2331,0	2346,0	2338,5	-0,7
31-mai-23	2216,5	-3,7	2350,0	2361,0	2355,5	-0,7
29-jun-23	2411,9	-4,0	2418,3	2437,2	2427,8	-3,0
31-juil-23	2427,9	-0,7	2433,0	2541,0	2487,0	-2,4
31-août-23	2488,8	-2,4	2465,0	2495,0	2480,0	0,3
Evolution hebdomadaire du taux de change, et de sa variation (en %)						
28-juil-23	2469,5		2530,0	2558,0	2544,0	
04-août-23	2425,1	1,8	2405,0	2482,0	2443,5	4,1
11-août-23	2435,6	-0,4	2427,0	2456,0	2441,5	0,1
18-août-23	2457,0	-0,9	2440,0	2486,0	2463,0	-0,9
25-août-23	2465,7	-0,4	2495,0	2526,0	2510,5	-1,9
01-sept-23	2508,3	-1,7	2468,0	2495,0	2481,5	1,2
Evolution journalière du taux de change (semaine sous analyse)						
10-août-23	2429,4		2400,0	2450,0	2425,0	
11-août-23	2435,6	-0,3	2427,0	2456,0	2441,5	-0,7
14-août-23	2476,1	-0,3	2410,0	2496,0	2453,0	-0,5
15-août-23	2440,8	-1,6	2420,0	2482,0	2441,0	0,5
16-août-23	2430,6	1,4	2430,0	2458,0	2444,0	-0,1
17-août-23	2431,9	0,4	2430,0	2465,0	2447,5	-0,1
18-août-23	2457,0	-0,1	2440,0	2486,0	2463,0	-0,6
21-août-23	2471,3	-1,0	2468,0	2490,0	2479,0	-0,6
22-août-23	2466,4	-0,6	2457,0	2490,0	2473,5	0,2
23-août-23	2457,3	0,6	2468,0	2524,0	2506,0	-1,3
24-août-23	2446,9	0,0	2460,0	2526,0	2508,5	-0,1
25-août-23	2465,7	0,4	2495,0	2526,0	2510,5	-0,1
28-août-23	2493,5	-0,8	2494,0	2516,0	2505,0	0,2
29-août-23	2470,9	-1,1	2476,0	2503,0	2489,5	0,6
30-août-23	2518,9	0,9	2461,0	2494,0	2477,5	0,5
31-août-23	2488,8	-1,9	2465,0	2495,0	2480,0	-0,1
01-sept-23	2508,3	1,2	2468,0	2495,0	2481,5	-0,1
04-sept-23	2493,5	-0,6	2472,0	2500,0	2486,0	-0,2
05-sept-23	2376,1	0,6	2475,0	2505,0	2490,0	-0,2
06-sept-23	2495,6	4,9	2462,0	2516,0	2499,0	-0,4

Source: Banque Centrale du Congo.

III. Réactions des politiques macroéconomiques

3.1. Au plan de la politique monétaire

- Le resserrement des instruments de la politique monétaire de la BCC.

3.2. Au plan de la coordination des politiques budgétaire et monétaire

- Le maintien de la suppression des paiements en cash aux guichets de la Banque centrale;
- Le respect strict du pacte de stabilité consacrant le non financement monétaire de déficits publics;
- L'application et le suivi des mesures de stabilisation prises par le Gouvernement et par la Banque centrale.

IV. Facteurs de risque et recommandations

4.1. Facteurs de risque

Au plan externe

- Le resserrement des politiques monétaires par des grandes banques centrales;
- La persistance des effets du conflit russo-ukrainien.

Au plan interne

- La période saisonnière liée à la rentrée scolaire, et à la pression de demande de devises par les opérateurs économiques en perspective des festivités de fin d'année 2023.

4.2. Recommandations

- Le maintien des mesures de stabilisation dans le cadre de la bonne coordination des actions au niveau des politiques économiques;
- Le maintien de la surveillance rapprochée des facteurs de la liquidité bancaire par la Banque centrale;
- L'accélération des investissements en infrastructures publiques et la diversification de l'économie nationale. ■

SOFIBANQUE, sponsoring gagnant avec le concert d'Aya Nakamura organisé par DIVO !

En enchaînant deux productions à Kinshasa, une soirée VIP dans la salle de spectacles Showbuzz et un concert à l'Athénée de la Gombe, la star française Aya a mis tout le monde d'accord. Un motif de fierté pour la société DIVO (Des Idées Valent de l'Or) de Deo Kasongo. Si DIVO a gagné son pari, la palme d'or revient à la SOFIBANQUE qui a accompagné de bout en bout cet événement. Le sponsoring gagnant de SOFIBANQUE confirme bel et bien son slogan « SOFIBANQUE... ET TOUT DEVIENT POSSIBLE ! »

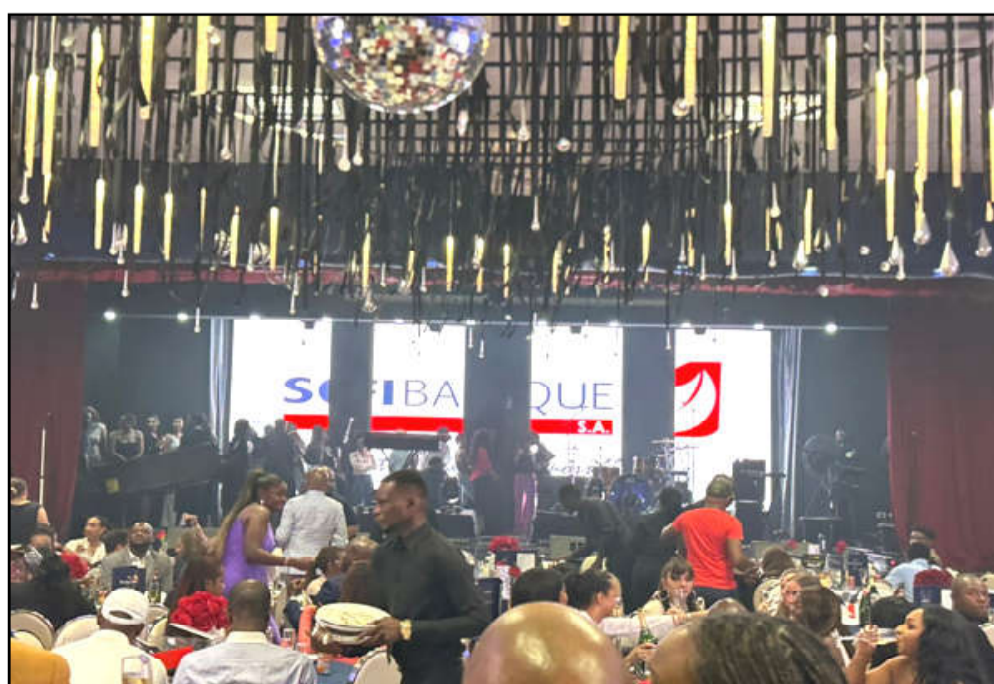
Il y a eu affluence du public, jeudi 7 septembre 2023, en pleine semaine, pour voir la star internationale franco-malienne Aya Nakamura, livrer un concert VIP dans la salle Showbuzz. Un jour de semaine ! Il fallait oser le faire.

Pourtant Kinshasa, connu comme capitale de la Rumba, a répondu présent à ce grand rendez-vous. A Kinshasa, Aya Nakamura a réussi à captiver un public, totalement acquis à sa cause.

Pari gagné pour la société DIVO International de Deo Kasongo, qui a drainé une foule immense pour un spectacle professionnel, sobre et de très bonne qualité, a dit unanimement le public qui sortait avec des yeux qui brillaient de plaisir !

«Les gens se sont régalés et c'est le plus important», a confié à Econews le producteur du concert, et propriétaire de la salle Showbuzz, Deo Kasongo, qui, pour finir son propos, a avoué : «... Ce concert n'aurait pas eu lieu sans SOFIBANQUE, un sponsor au vrai sens du terme, son slogan a tout son sens quand on doit parler de cette banque et de ses services, SOFIBANQUE... ET TOUT DEVIENT POSSIBLE ! »

Le concert d'Aya Nakamura a donc confirmé la détermination d'une banque, SOFIBANQUE, fidèle à sa mission de rendre possible les rêves les plus fous.



Démissions au sein de la majorité présidentielle au Sénégal : vers une implosion de la coalition au pouvoir ?

Va-t-on vers une implosion de la coalition au pouvoir à Dakar ?

C'est la question qui se pose au regard de l'enchaînement des démissions au sein de ce regroupement de partis politiques qui a porté la candidature de Macky Sall à la présidentielle de 2012 contre Abdoulaye Wade, et qui lui avait renouvelé sa confiance en 2019 en lui permettant de décrocher un second bail consécutif au palais de la République.

En effet, après le ministre de l'Agriculture, Aly Ngouille Ndiaye, le 8 septembre dernier, c'est au tour du Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, Mamadou Mame Boye Dia, par ailleurs maire de la ville de Kolda, de prendre, quelques jours plus tard, ses distances avec la majorité présidentielle Benno Bokk Yakaar pour se porter candidat à la succession de Macky Sall à la tête de l'Etat sénégalais, en février 2024. La question qui se pose est de savoir si ces démissions en cascade, de cadres de la coalition, n'en entraîneront pas d'autres. Et ce, au regard des ambitions des uns et des autres, qui commencent à s'afficher depuis que le natif de Fatick s'est déclaré non partant à la course à sa propre succession pour briguer un troisième mandat.

Benno Bokk Yakaar ne semble pas à l'abri d'autres défections

La question est d'autant plus justifiée que tout porte aussi à croire que la récente désignation du Premier ministre Ama-

dou Ba, pour porter le flambeau de la coalition à la prochaine présidentielle, n'est pas du goût de tous au sein de la majorité au pouvoir à Dakar. Et dans ce choc des ambitions, comme dans toute coalition où le chef décide de se mettre quelque peu en retrait, Benno Bokk Yakaar ne semble pas à l'abri d'autres défections. Tant dans ces genres de situations, des cadres et pas des moindres peuvent croire leur heure enfin venue, quand ils ne se demandent pas simplement pourquoi le choix n'a pas porté sur eux.

C'est dire si entre frustrations mal contenues et désir d'aller voir ailleurs si ce n'est pour afficher au grand jour ses ambitions, la tâche s'annonce plutôt ardue pour le président Macky Sall pour arrêter l'hémorragie et colmater les brèches à l'effet d'éviter de nouveaux départs. Toujours est-il qu'avec le recul, on se demande si le chef de l'Etat sénégalais ne s'est pas tiré une balle dans le pied, et sa coalition avec, en tardant à clarifier sa position par rapport à la question de troisième mandat dont l'opposition lui prêtait l'intention.

Si la volonté de maintenir la cohésion du groupe pour justifier ce choix est à l'honneur du chef de l'Etat, l'une des conséquences les plus dommageables de son renoncement tardif, est l'impréparation manifeste de son parti à un tel scénario. Laquelle impréparation, au-delà du cas-



ting, se lit dans cette vague de démissions qui risquent de plomber les chances de sa mouvance, à quelques encablures de la présidentielle qui s'annonce comme un grand défi pour la coalition Benno Bokk Yakaar dans sa volonté de conserver le pouvoir d'Etat.

Quand les rats commencent à quitter un navire, cela n'est jamais bon signe

En tout cas, face à de vieux loups comme Khalifa Sall, ancien maire de Dakar, Idrissa Seck, ex-Premier ministre et ancien maire de Thiès, Ousmane Sonko, l'étoile montante de la classe politique sénégalaise qui n'a pas encore dit son dernier mot malgré sa condamnation judiciaire qui le disqualifie, Aminata Touré, ex-Première ministre et autres Karim Wade, le fils de l'autre, dont tout porte à croire qu'ils four-

bissent tous leurs armes dans l'ombre, le combat ne semble pas gagné d'avance pour le dauphin désigné de Macky Sall.

Le Premier ministre Amadou Ba n'étant pas connu pour être une bête politique. Ce qui est de nature à susciter des interrogations sur sa capacité à fédérer toutes les énergies. Et à se demander si ses qualités de rassembleur seront suffisantes, à elles seules, pour faire la différence dans cette présidentielle qui s'annonce des plus ouvertes. De là à se demander si la majorité au pouvoir à Dakar ne se fera pas hara-kiri, il y a un pas que d'aucuns pourraient franchir si dans la coalition, chacun doit continuer à prêcher pour sa chapelle, à présent que les jeux semblent ouverts avec l'absence annoncée du chef de l'Etat dans les starting-blocks. Une situation qui semble d'autant plus aigu-

ser les appétits dans cette guerre de positionnement pour être calife à la place du calife que l'on se demande si l'avenir ne réserve pas d'autres surprises au sein de la coalition Benno Bokk Yakaar. L'histoire sans doute le dira.

En attendant, c'est l'opposition qui peut se frotter les mains avec ces fissures au sein de la majorité. Même si la perspective d'un éventuel front uni qui pourrait augmenter ses chances de provoquer l'alternance, ne semble pas à l'ordre du jour. Et la probabilité en semble bien mince, du moins avant un éventuel second tour. En tout état de cause, quand les rats commencent à quitter un navire, cela n'est jamais bon signe. A Benno Bokk Yakaar donc de savoir vaincre...ce signe indien.

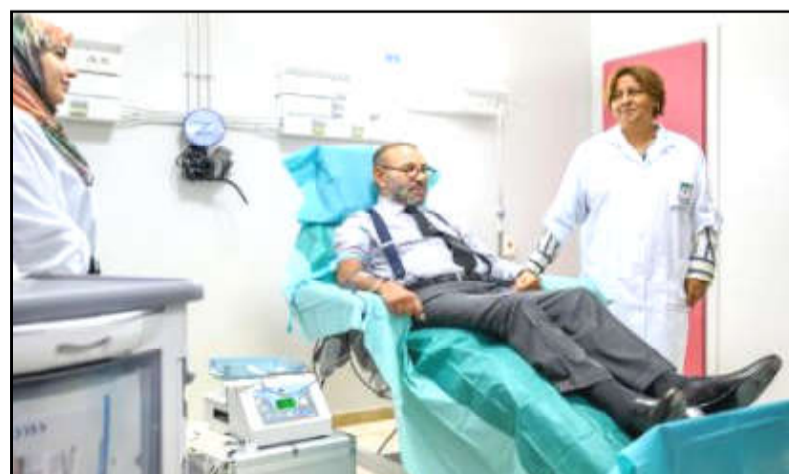
AVEC LE PAYS (BURKINA FASO)

Séisme d'Al-Haouz : Sa Majesté le Roi se rend au chevet des blessés et effectue un don de sang

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, S'est rendu, mardi après-midi, au Centre Hospitalier Universitaire «Mohammed VI» de Marrakech où le Souverain S'est enquis de l'état de santé des blessés, victimes du douloureux tremblement de terre survenu le vendredi 8 septembre et qui a occasionné d'importantes pertes humaines et matérielles dans plusieurs régions du Royaume.

Ainsi, Sa Majesté le Roi a visité le service de réanimation et celui d'hospitalisation des victimes du séisme où le Souverain S'est informé de l'état de santé des personnes blessées ainsi que des soins qui leur sont prodigués par les équipes médicales mobilisées à la suite de cette catastrophe naturelle d'ampleur.

Cette initiative Royale d'un



grand soutien moral aux blessés et à leurs familles vient conforter les différentes initiatives et mesures prises, conformément aux Hautes Instructions Royales, pour secourir, assister et accompagner les personnes affectées par le séisme d'Al-Haouz.

Quelque 2.171 blessés ont été admis aux différents centres

hospitaliers de la région de Marrakech-Safi, dont 484 blessés majeurs et 1.570 blessés mineurs. 248 personnes sont encore hospitalisées.

A cette occasion, SM le Roi Mohammed VI a bien voulu faire don de Son sang, un geste fort qui témoigne également de la bienveillance Royale et exprime

l'entière solidarité du Souverain et Sa totale compassion aux victimes et aux familles éplorées.

La visite de Sa Majesté le Roi au CHU «Mohammed VI» traduit la Haute sollicitude dont le Souverain entoure les victimes du séisme d'Al-Haouz, et vient consacrer la symbiose qui existe entre Sa Majesté le Roi et Son peuple dans l'heur et le malheur et qui permet au Royaume du Maroc de gérer les crises du moment et d'entrevoir l'avenir avec enthousiasme et détermination.

BILAN ACTUALISÉ

Un bilan actualisé du séisme qui a secoué certaines provinces et préfectures du Royaume le 8 septembre, fait état de 2.946 morts et de 5.674 blessés jusqu'à 19h00 de ce mercredi, indique le ministère de l'Intérieur dans un communiqué.

La secousse a fait 1.684 morts dans la province d'Al Haouz et 980 dans la province de Taroudant, précise le ministère, ajoutant que parmi les morts, que Dieu les entoure de Sa sainte miséricorde et les accueille dans Son vaste paradis, 2.944 ont été enterrés.

Aucun nouveau décès n'a été signalé dans les autres provinces et préfectures concernées, ajoute la même source.

Les autorités publiques poursuivent leurs efforts afin de prendre en charge les blessés, héberger les sinistrés et leur acheminer les aides alimentaires et de sécuriser le trafic sur les routes endommagées suite au séisme, tout en mobilisant l'ensemble des moyens nécessaires pour gérer les répercussions de cette douloureuse tragédie.

AVEC MAP

Guerre en Ukraine, chute du rouble, déboires de Trump... Ce qu'il faut retenir du discours de Vladimir Poutine

Le président russe s'est exprimé lors d'un forum économique à Vladivostok, évoquant le conflit en Ukraine, l'économie de son pays, la présidentielle ou encore la situation de l'ex-chef d'État américain.

A lors qu'une rencontre est programmée avec le dirigeant nord-coréen Kim Jong Un, sans que l'on sache précisément quand, Vladimir Poutine s'est longuement exprimé, ce mardi lors de la session plénière du Forum économique oriental à Vladivostok, dans l'Extrême-Orient de la Russie. Voici les principaux points de son intervention.

DONALD TRUMP ET LES ÉTATS-UNIS

Le président russe a d'abord estimé que son ex-homologue américain Donald Trump était victime de « persécution politique » en raison de sa candidature à la présidentielle de 2024 aux États-Unis face à Joe Biden. « Il s'agit d'une persécution à motifs politiques de la part de son concurrent », a-t-il dit, estimant que cela démontre « la perversion du système américain ». Le président russe a d'autre part indiqué ne pas s'attendre à un changement de politique américain à l'égard de la Russie, quel que soit le vainqueur de la présidentielle américaine l'an prochain.

« Je ne pense pas qu'il y aura de changements fonda-

mentaux de la direction de la politique étrangère des États-Unis à l'égard de la Russie, peu importe qui sera élu président », a-t-il assuré, accusant les autorités d'avoir installé « un esprit antirusse dans la société américaine ». Vladimir Poutine a également de nouveau balayé les accusations de proximité entre l'ex-président américain et la Russie, relevant que Donald Trump avait multiplié les sanctions contre la Russie lorsqu'il était président des États-Unis.

AFFAIBLISSEMENT DU ROUBLE

Vladimir Poutine a déclaré ne pas voir de « problèmes insurmontables » dans l'affaiblissement du rouble depuis des semaines face au dollar et l'euro, malgré les efforts de la Banque centrale russe. « Dans l'ensemble, je ne pense pas qu'il y ait de problèmes ou de difficultés absolument insurmontables », a-t-il déclaré. L'affaiblissement du rouble début août avait pourtant poussé la Banque centrale russe à relever en urgence son taux directeur de 8,5 % à 12 %, un moyen de lutter contre l'inflation et la volatilité de la monnaie nationale. Et elle pourrait



« Je ne pense pas qu'il y aura de changements fondamentaux de la direction de la politique étrangère des États-Unis à l'égard de la Russie, peu importe qui sera élu président », a assuré Vladimir Poutine. © Crédit photo : MIKHAIL METZEL/AFP

décider d'une nouvelle hausse en fin de semaine.

À ce moment-là, il fallait déboursier 100 roubles pour obtenir un dollar et 109 pour un euro. Mais mardi matin, il fallait respectivement 95 et 101,9 roubles pour acheter un dollar et un euro. Une des causes principales de la chute de la monnaie nationale est l'état du commerce extérieur. La Russie souffre notamment de la baisse considérable des revenus liés à la vente de ses hydrocarbures, sous l'effet des sanctions et de la détermination des Européens à sortir de leur dépendance énergétique vis-à-vis de Moscou.

GUERRE EN UKRAÏNE

Le président russe a évi-

demment abordé le conflit en Ukraine. Il s'est félicité du fait que 270 000 Russes ont volontairement rejoint « ces six-sept derniers mois » les rangs de l'armée et de formations de volontaires combattant en Ukraine, en plus des 300 000 soldats mobilisés l'an passé. « Nous avons effectué une mobilisation partielle et 300 000 personnes ont été enrôlées. Et au cours des six ou sept derniers mois, 270.000 personnes ont volontairement signé des contrats pour servir dans les forces armées et des unités de volontaires », a-t-il affirmé, estimant que chaque jour, 1.000 à 1.500 personnes supplémentaires signent un contrat.

Vladimir Poutine a enfin estimé que la livraison prochaine

d'avions de combat F-16 par les Occidentaux à Kiev ne fera que « prolonger le conflit » en Ukraine : « Ils vont livrer des F-16. Cela va-t-il changer quelque chose ? Je ne le pense pas. Cela ne fera que prolonger le conflit », a-t-il déclaré.

PRÉSIDENTIELLE EN 2024

Le président russe a annoncé qu'il attendra « la fin de l'année » pour faire une éventuelle annonce de candidature dans le cadre de l'élection présidentielle de 2024. Une nouvelle victoire pourrait le conforter au pouvoir jusqu'en 2030. Alors que son armée continue l'opération militaire en Ukraine, cette annonce ne fait que très peu de doutes à ce stade, selon les observateurs.

« L'essentiel pour lui est de savoir s'il peut faire quelque chose de plus pour améliorer la vie des gens », a souligné lundi le porte-parole de la présidence russe, Dmitri Peskov. Au pouvoir depuis 2000 en Russie, Vladimir Poutine a fait modifier la Constitution en 2020, l'autorisant désormais à rester au pouvoir jusqu'en 2036. Une modification qui va de pair avec le musellement de l'opposition et de la société civile de ces dernières années.

PAR SUD-OUEST.FR AVEC AFP

Automobile : pressée par la France, l'UE s'attaque au protectionnisme chinois

Sous la pression de la France, la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen a annoncé mercredi l'ouverture d'une enquête sur les subventions chinoises aux voitures électriques, un geste salué par les constructeurs de l'UE qui dénoncent une concurrence déloyale. « Les marchés mondiaux sont aujourd'hui inondés de voitures électriques chinoises bon marché, dont le prix est maintenu artificiellement bas par des subventions publiques massives », a affirmé Mme von der Leyen dans un discours au Parlement européen à Strasbourg.

Si, au terme de son enquête, la Commission constate des infractions aux règles commerciales, elle pourrait infliger des droits de douane punitifs aux véhicules chinois, au risque de déclencher une guerre commerciale avec Pékin. « L'Europe est ouverte à la concurrence. Pas à un nivellement par le bas », a lancé la responsable allemande, recueillant des ap-



plaudissements nourris.

« UNE COOPÉRATION ÉQUITABLE »

Un responsable chinois a immédiatement protesté. « Ce n'est rien d'autre que du protectionnisme pur et dur », s'est insurgé Wang Lutong, responsable des Affaires européennes au Ministère chinois des Affaires étrangères, dans un message sur X (anciennement Twitter). « De nombreux pays membres de l'UE subventionnent leurs industries de véhicules électri-

ques », a-t-il affirmé.

L'ouverture de l'enquête représente un geste envers la France qui poussait ces derniers mois pour une Europe s'affirmant davantage face aux pratiques jugées protectionnistes de Pékin. D'autres pays membres, comme l'Allemagne, qui misent davantage sur le commerce international, sont traditionnellement plus réservés, par crainte de froisser le géant asiatique. Mais Paris et Berlin ont cette fois approuvé l'initiative à l'unisson.

Si les subventions chinoises « ne sont pas conformes aux règles de l'Organisation mondiale du commerce, il faut que l'Europe puisse riposter », a déclaré le ministre français de l'Économie Bruno Le Maire, saluant « une très bonne décision » de Mme von der Leyen. « Nous voulons une coopération équitable entre la Chine et l'Europe. Ça n'est pas et ça ne peut pas être la faiblesse », a-t-il martelé.

« DISTORSIONS DE CONCURRENCE »

« C'est globalement la bonne attitude », a estimé son homologue allemand Robert Habeck, lors d'une conférence de presse commune à Berlin. « Il ne s'agit pas d'exclure du marché européen des voitures performantes et bon marché, mais de voir s'il y a des subventions cachées, directes ou indirectes, qui représentent un avantage concurrentiel déloyal », a-t-il expliqué.

L'enquête « anti-subventions » a également été saluée par l'Association des

constructeurs européens d'automobiles (ACEA), principal lobby de la filière dans l'UE. Cette annonce montre que « la Commission européenne (...) se penche en urgence sur les distorsions de concurrence dans notre secteur », a déclaré Sigrid de Vries, la directrice générale de l'ACEA.

Les entreprises européennes « sont souvent battues sur le terrain des prix par des concurrents bénéficiant d'énormes subventions publiques. Nous n'avons pas oublié combien notre industrie solaire avait pâti des pratiques commerciales déloyales de la Chine », a souligné mercredi Ursula von der Leyen. La présidente de l'exécutif européen a cependant plaidé pour un « dialogue » avec Pékin. « Nous devons nous défendre contre les pratiques déloyales. Mais il est tout aussi essentiel de (...) poursuivre notre dialogue avec la Chine », a-t-elle déclaré. « Réduction des risques, pas découplage », a-t-elle martelé.

AVEC LE POINT AFRIQUE

Linafoot : V. Club s'impose sur les Aigles du Congo, Rangers plus fort qu'Etoile du Kivu

Après une entame poussive où elle a concédé une défaite d'un but à zéro face aux Dauphin Noir de Goma, l'AS V. Club s'est rachatée mercredi en venant à bout des Aigles du Congo.

NANA K.

Deux rencontres étaient au rendez-vous, jeudi 14 septembre, au stade Tata Raphaël pour le compte de la poursuite de la 29^{ème} édition du championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot), Division 1.

En première explication, l'Académie Club Rangers a battu l'Etoile du Kivu par le score écriqué d'un but à zéro (1-0). L'unique but des Académiciens était l'œuvre de Fundu Mimi à la 56^{ème} minute de jeu.

En second match, l'Association Sportive V. Club s'est déchargée sur les Aigles du Congo en les battant par le score de deux buts à zéro (2-0), après avoir perdu son match de la première journée du championnat face à l'AS Dauphin Noir de Goma. Les deux réalisations des Moscovites étaient marquées,

respectivement par Kanianga Banza (2^e) et Kiatlua Norberto (46^e).

Bien avant, mercredi au stade Tata Raphaël, Dauphin Noir avait battu l'OC Renaissance par le score écriqué d'un but à zéro. Les Poulains de Guy Lusadis ont enchaîné deux victoires à Kinshasa, venant à bout de deux géants de la capitale. Seul DCMP reste encore dans leur viseur. Avec cette victoire, Dauphin Noir totalise sept (7) points.

Après avoir perdu ses deux premiers matchs du championnat national par forfait, Sa Majesté Sanga Balende de Mbuji-Mayi va enfin disputer son



Enfin, le stade Tata Raphaël a souri à l'AS V. Club face aux Aigles du Congo. (Photo d'archives)

premier match dans la ville de Kolwezi. On apprend qu'une partie de la délégation du club a quitté Mbuji-Mayi pour la ville

de Kolwezi, jeudi 14 septembre. C'est un groupe composé de 12 personnes dont huit joueurs, un soigneur, deux entraîneurs. Ce groupe va faire jonction à deux joueurs se trouvant déjà à Lubumbashi. Une autre délégation de 16 joueurs devait aussi quitter Kinshasa pour faire jonction à l'équipe à partir de Lubumbashi,

Sa Majesté Sanga Balende sera reçue, le 20 septembre 2023, au stade Dominique Diur de Kolwezi, par FC Blessing sous le coup de 15 heures, heure locale.

Des sources indiquent que l'équipe de Mbuji-Mayi a pu faire le voyage de Lubumbashi après l'intervention du député national Alphonse Ngoyi Kasanji, par ailleurs ancien président du club.

Tirage CAN 2023 : les quatre chapeaux connus, la RDC en tête du chapeau 3

Le 12 octobre prochain, sera tiré au sort les différentes poules de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2023 en Côte d'Ivoire. Après les éliminatoires, on connaît la probable composition des chapeaux, qui sera établie en fonction du classement FIFA. Alors que peu de changements sont attendus dans le classement FIFA d'octobre 2023, les quatre chapeaux du tirage au sort sont quasiment connus.

La RDC, première de son groupe de qualification, est assurée d'être dans le chapeau 3 du tirage au sort. La RDC devrait y être avec le Cap-Vert, la Guinée, la Zambie, la Guinée Equatoriale et la Mauritanie.

Mais dans les autres chapeaux, où figurent les adversaires potentiels de la RDC, comptent plusieurs grosses écuries africaines.

Dans le chapeau, la RDC peut se trouver en face du tenant du titre, le Sénégal. Il y aura en-

core du lourd sur le chemin des Congolais, notamment le pays organisateur, la Côte d'Ivoire. Le Maroc, l'Algérie, l'Egypte et la Tunisie sont aussi de possibles adversaires de la RDC en phase de groupe.

Dans le chapeau 2, la RDC pourrait croiser la génération dorée du Nigeria, le Cameroun, le Ghana ou le Mali. Le Burkina Faso et l'Afrique du Sud semblent les deux adversaires les plus abordables de ce chapeau.

Dans le chapeau 4, la Gambie semble l'équipe à éviter, mais la RDC pourrait tomber sur l'un de ses voisins, l'Angola ou la Tanzanie. La Namibie, le Mozambique et la Guinée-Bissau sont les autres adversaires potentiels des Congolais.

L'AFRIQUE DE L'OUEST ALIGNE 11 PAYS SUR 24 QUALIFIÉS

L'Afrique de l'Ouest a aligné 11 pays sur les 24 qualifiés à

la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) 2023 de football, a relevé mercredi l'ACP.

Au regard de la cartographie de la prochaine fête continentale du ballon rond, l'Afrique australe s'aligne avec cinq pays, quatre pour le Nord du continent, trois pour le centre et un seul pays de l'Afrique de l'Est.

LES 24 QUALIFIÉS PAR ZONE

Zone Ouest : la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Burkina Faso, le Nigeria, le Cap Vert, la Guinée Bissau, le Mali, la Guinée, le Ghana, la Gambie et la Mauritanie.

Zone Australe : l'Angola, la Namibie, la Zambie, le Mozambique et Afrique du Sud.

Zone Nord : le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et l'Egypte.

Zone Centrale : le Cameroun, la Guinée équatoriale et la RDC.

Zone Est : la Tanzanie

Selon le palmarès des vainqueurs de la CAF, depuis la

première édition en 1957 à ce jour, sur les 24 invités de la CAN 2023, 12 ont eu la chance de monter sur le podium continental. En termes des performances, l'Egypte est en tête avec sept (7) couronnes (1957, 1959, 1986, 1998, 2006, 2008 et 2010), cinq (5) pour le Cameroun, trois (3) pour le Nigeria, deux (2) pour la RDC (1968 et 1974), l'Algérie (1990 et 2019) et la Côte d'Ivoire (1992 et 2015) ainsi qu'un seul galon respectivement pour la Zambie (2012), la Tunisie (2004) et le Sénégal (2021).

Les 12 autres concurrents seront en Côte d'Ivoire, en quête d'une première étoile continentale. Il s'agit du Burkina Faso, du Cap Vert, de la Gambie, du Mali, de la Guinée, de la Gambie, de la Mauritanie, de la Guinée Equatoriale, de la Tanzanie, de l'Angola, de la Namibie et du Mozambique.

Avec ACP

Coupe de la Confédération : Lupopo en Afrique du Sud pour son match face à Sekhukhune United

Le FC Lupopo de Lubumbashi séjourne à Polokwane, en Afrique du Sud, en prévision de son match face au club sud-africain de Sekhukhune United FC, prévu ce samedi 16 septembre, match aller du 2^{ème} tour des préliminaires de la Coupe de la Confédération de la CAF, rapporte l'ACP, citant une source interne du club.

«Les Cheminots ont quitté la ville cuprifère mercredi dans l'après-midi, et sont arrivés à Johannesburg, l'après-midi.

Après une escale dans la capitale de la province de Gauteng, les Lumpas rallieront, jeudi, Polokwane, lieu du match», a précisé la source.

C'est à cette occasion que Lupopo fera son entrée dans cette compétition que cette équipe a quittée à la phase de poule, la saison dernière. Avant de s'envoler, les hommes du coach Mohamed Magassouba ont livré trois rencontres du championnat de la Linafoot, toutes soldées par des victoires, respecti-

vement contre l'US Panda B52 (3-1), Blessing FC (2-0) et Lubumbashi Sports (3-0, par forfait).

Par ailleurs, la délégation de Lupopo est composée de 40 personnes dont 25 joueurs et 20 membres, y compris le staff technique, a renseigné la source.

UN QUATUOR ARBITRAL OUGANDAIS POUR OFFICIER CE MATCH

La Confédération africaine de football (CAF) a désigné un quatuor arbitral ougandais

pour officier cette joute entre Sekhukhune United FC et Lupopo, prévu e au New Peter Mokaba Stadium de Polokwane.

L'ougandais Ali Sabila est désigné comme arbitre central et sera secondé par ses compatriotes Ronald Katenya comme arbitre-assistant 1 et Isa Masembe comme 2^{ème} arbitre-assistant. George Olemu fera office d'arbitre protocolaire tandis que le Gabonais Robert Mangollo M'Voulou est choisi comme commissaire au match.

Avec ACP

ECONEWS

Journal en ligne et Tri-hebdomadaire d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),

Local n°50, Kinshasa/Gombe

Tél : +243 81 904 17 63/ 89 301 93 05

+ 243 903185670

E-mail :

kuediasala@gmail.com

www.econewsrdc.com

L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF

Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE

Faustin KUEDIASALA

Hugo TAMUSA

Florent N'LUNDA N'SILU

Tighana MASIALA

Jonathan MUTADJIRI

Nana Kanku

A.T. MPUU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS

Marc NZATE

Francis Mayuma

WEB MASTER

Tighana MASIALA

PRODUCTION

Michel MASUDI

+243 907314011

COMMERCIAL

John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL

René LOKOTA

Vent de renouveau dans la magistrature : prestation de serment des hauts magistrats devant le Président Tshisekedi

Le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a reçu, jeudi dans la salle de Congrès du Palais de la Nation, le serment des hauts magistrats nommés à la Cour de cassation, au Conseil d'Etat et aux différents parquets de l'ordre judiciaire congolais.

Selon Me Jacquemin Shabani, conseiller principal au collège politique et électoral du Chef de l'Etat, qui a pris la parole au nom du conseiller principal du Président de la République au collège juridique empêché, « cette prestation de serment marque la volonté du magistrat suprême, le Président Félix-Antoine Tshisekedi, de poursuivre les réformes amorcées au sein de l'appareil judiciaire et de

construire un véritable État de droit. Les femmes et les hommes choisis ont la lourde charge de veiller à consolidation de l'État de droit». Parmi les hauts magistrats assermentés figurent le premier président de la Cour de cassation, Elie Léon Ndomba Kabeya, huit présidents de la Cour de cassation, 21 conseillers, cinq premiers avocats généraux et huit avocats généraux près cette juridiction. Cinq présidents du Conseil d'État, neuf conseillers au Conseil d'État, cinq premiers avocats généraux et huit avocats généraux près cette juridiction se sont également pliés à cet exercice légal. Condensé en images.

ECONEWS

